

Financement des associations étudiantes

Dépôt des dossiers avant le 26 août 2024 auprès de la commission UPPA-FSDIE dispositif Projets Jeunes 64

Du 2 septembre 2024 au 2 septembre 2024



La prochaine commission chargée d'examiner les projets étudiants sollicitant une subvention dans le cadre de la commission UPPA - FSDIE aides aux associations étudiantes - dispositif Projets Jeunes 64 se réunira :

- **mardi 3 septembre 2024 à 13H30**
- **limite de dépôt des dossiers en ligne : lundi 26 août 2024**

Les dossiers de demande de subvention sont à remplir en ligne sur le site du Conseil départemental 64 (en cas de difficulté techniques, contacter Mme Ciron : [✉ marion.ciron@univ-pau.fr](mailto:marion.ciron@univ-pau.fr)) : <https://projetsjeunes.le64.fr> | 📄

Vous devrez mettre en ligne tous les documents nécessaires en plus de la demande de subvention au sens strict.

avant tout dépôt de dossier, merci de prendre connaissance du [📄 règlement FSDIE UPPA \(pdf - 297ko\)](#)

Vous êtes très vivement encouragés à vous rapprocher de nos services pour toute question ou pour le montage de votre dossier en amont du dépôt de candidature : [✉ marion.ciron@univ-pau.fr](mailto:marion.ciron@univ-pau.fr)

La commission Projets Jeunes 64 se réunit 3 fois par an : septembre, octobre, janvier et mars.